

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 JUILLET 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Alain VALLAEYS, Maire,
En suite de convocation en date du 18 juillet 2012
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 12

Etaient présents : Alain VALLAEYS, Odette FAVIER, Louis LAMBELIN, Philippe LAQUAY-PINSET, Raymonde PROOST, Catherine BIGO, Antonio CONTRAFATTO, Roger DESRAMAUX, Françoise DEVENDEVILLE, Gauthier DUMOULIN, Gilles RONSE, Thérèse SPRIET

Absent ayant donné procuration : Serge COISNE, Xavier GIRARD, Anne SEILLÉ

Absents excusés : Olivier DUBREUCQ, Nicolas CUVELIER, Christian LELEU

Secrétaire de séance : Gauthier DUMOULIN

Ordre du jour :

- Réalisation d'un emprunt ;
- Attribution de la tranche optionnelle des travaux d'aménagement de la rue Verte, des Chemins du Fourneau et du Chemin Vert ;

I – Réalisation d'un emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2336-3,
Vu le budget primitif du 28 mars 2012,

Considérant que par sa délibération du 6 juin 2012 le Conseil municipal a décidé la réalisation des travaux d'aménagement de la Rue Verte.

- . Le crédit total de ce projet est de : 494 651,10 euros TTC
- . Le montant total des subventions demandées est de : 82 500,00 euros
- . L'autofinancement est de : 162 151,10 euros
- . Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 250 000 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 250 000 euros.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

II – Attribution de la tranche optionnelle des travaux d'aménagement de la rue Verte, des Chemins du Fourneau et du Chemin Vert

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°1189 du 6 juin 2012 attribuant la tranche ferme des travaux d'aménagement de la rue Verte, des Chemins du Fourneau et du Chemin Vert à l'entreprise Wattiez pour un montant de 413 587,88 euros HT.

Suite à un constat de la dégradation avancée et plus rapide que prévue de la partie de la voirie qui faisait partie d'une tranche optionnelle et sur laquelle l'entreprise avait répondu également, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer également dès aujourd'hui à l'entreprise Wattiez cette tranche optionnelle pour un montant de 13 617,72 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 427 205,60 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu, le Maire,
Alain VALLAEYS